



Compte rendu de réunion de la Cellule Régionale d'IdentitoVigilance (CRIV)

14 mars 2023 – en visioconférence - 90 établissements connectés

Cellule pilotée par Mme Angélique FLORI (ARS), Mme le Dr Juliette VABRE (RéQua),
Mme Armelle GONZALEZ (GRADeS)

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Suivi régional du déploiement INS
2. Suivi des établissements
3. Nouvelle doctrine numérique
4. Rappel sur les certificats
5. INS DMP MSS
6. Webinaires ANS pour améliorer la qualification des identités
7. proposition de sessions de sensibilisation à partir de cas pratiques
8. Divers

PROCHAINES CRIV ES 2023

- Mardi 13 juin
- Mardi 19 septembre
- Mardi 12 décembre

QUESTIONS ABORDÉES

1. Suivi régional du déploiement INS

Suivi du nb d'appels faits par

- Carte CPX : suivi sur <https://www.sesam-vitale.fr/insi>.
- Certificat : suivi transmis par l'ANS à l'ARS depuis fin décembre

RAPPEL :

si appel par carte CPX les appels doivent être faits par FINESS GEOGRAPHIQUE

Si appel par certificat , les certificats doivent être commandés par l'entité juridique à l'ANS/ sur le site pfc.eservices.esante.gouv.fr, et donc avec le FINESS JURIDIQUE, mais les appels à l'INSi faits avec doivent envoyer le FINESS GEOGRAPHIQUE

2. Suivi des établissements

Suivi ARS de tous les établissements de santé qui effectuent des appels.

Focus sur établissements effectuant des appels par carte CPX et Finess juridique (seul ou en complément d'appels fait par Finess géographique)

3. Nouvelle doctrine numérique : 4ème édition de la doctrine du numérique en santé

Version 2022, publiée le 21 février 2023 <https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/doctrine>

La doctrine s'adresse à tous ceux qui développent un projet de services numériques de santé, qu'ils soient maîtres d'ouvrages ou qu'ils en assurent la maîtrise d'œuvre :

- Établissements de santé ;
- GRADeS ;
- Éditeurs ;
- Professionnels de santé ou du médico-social qui utilisent ces services numériques.

Elle comporte des chapitres sur l'INS et ViaTrajectoire

ViaTrajectoire :

- devient le service national d'orientation des personnes dans les champs sanitaire et médico-social
- intègre l'INS pour référencer les données de santé de toute personne orientée et sécuriser ainsi son parcours.

4. Rappel sur les certificats

Il s'agit d'un **Certificat de personne morale Organisation ORG AUTH_CLI (authentification)**, spécifique INS, porté par l'entité juridique, avec un administrateur désigné, et portant le FINESS géographique renseigné lors de l'accès ou envoi documents <https://esante.gouv.fr/produits-services/certificats-logiciels>

Certificats : commande sur <https://pfc.eservices.esante.gouv.fr/pfcng-ihm/authentication.xhtml>

ANS : autorité de certification du secteur sanitaire, social et médico-social.

IGC-Santé : plateforme de gestion de certificats logiciels de personne morale et des CPS

les **administrateurs techniques** peuvent générer, renouveler, gérer, révoquer les certificats pour lesquels ils sont habilités.

Délégation d'une structure de santé : un tiers (ex: éditeur) peut être désigné administrateur technique

5. INS DMP MSS

A compter de mai 2023 :

- Obligation d'alimenter le DMP et Mon espace santé avec l'**INS qualifiée de l'utilisateur**.
- Disposer de l'INS qualifiée de l'utilisateur pour lui adresser un message via sa messagerie citoyenne, dont l'adresse se présente comme suit :
matriculeINS@patient.mssante.fr.

Le référentiel #2 MSSanté daté du 31/01/2023 introduit toutefois une **dérogation transitoire** pour la messagerie citoyenne, applicable jusqu'à fin 2023.

6. Webinaires ANS pour améliorer la qualification des identités

- Pour les référents en charge des admissions du patient et/ou de l'identitovigilance au sein d'un établissement de santé.

- *Seront présentés :*
 - les résultats de l'enquête nationale menée début 2023 portant sur les taux de qualification au sein d'un panel d'établissements de santé ;
 - les enjeux liés à l'amélioration de votre taux de qualification, ainsi que les raisons pouvant expliquer des taux de qualification peu élevés ;
 - des recommandations et bonnes pratiques issues de cas concrets pour améliorer votre taux de qualification.

2 dates : 16 mars – 27 avril

- <https://esante.gouv.fr/webinaires/ins-comment-ameliorer-le-taux-de-qualification-des-identites-de-votre-structure>

7. Proposition de sessions de sensibilisation à partir de cas pratiques

Webinaires de cas pratiques ReQua / GRADeS – pour présenter les règles de bases de l'identitovigilance par l'application de cas pratiques – 2ème semestre 2023

8. Divers

- ❖ **Guide Identitovigilance de la région Bretagne avec lien vers des vidéos pédagogiques**
https://cpiasbretagne.chu-rennes.fr/CPias-Bretagne/pdf/Guides_securite_patient/Guide_Identitovigilance_2020_Bretagne.pdf
- ❖ **Pour RAPPEL les fiches pratiques du réseau 3RIV :**
https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=2146736381BW9TM1VZCDQAbQhuBWsAIAC5WmcGJwZvAmIqbQdmXW5TaAM/UjkAYIRu
- ❖ **Ouverture de la plateforme e-Learning de l'ANS - 16 février 2023**

La plateforme de formation e-santé-formation de l'Agence du Numérique en Santé est ouverte vous pouvez y accéder en vous inscrivant à : <https://lnkd.in/eBwpdicV>

Les contenus de formation abordent toutes les dimensions de la e-santé : le cadre réglementaire, les grands programmes nationaux, les référentiels et services socles. Le catalogue va s'enrichir progressivement.

Sur l'INS et l'identitovigilance il y a 9 questionnaires, ludiques et interactifs, des vidéos.

- ❖ **Pour RAPPEL, le taux d'identités qualifiées est, sur une période donnée :**

- Nombre d'identités au statut Identité qualifiée

divisé par

- Nombre total d'identités de patients pris en charge (file active)

Il faut exclure de ce nombre total :

- Les identités avec l'attribut « identité fictive » ou « identité douteuse » associés au statut « Identité provisoire » qui interdisent la recherche ou vérification sur le téléservice INSi.

- les patients étrangers : qui n'ont pas d'INS, et par conséquent leur identité ne peut être qualifiée.

On ne doit même pas appeler l'INSi.

Prochaine CRIV Mardi 13 juin 10h-12h